



COMPTE RENDU CHS-CT DU 9 juin 2015.

L'ordre du jour :

- Plan annuel de prévention.
- Examen des registres Santé et Sécurité au travail et accidents de service.
- Budget CHSCT.
- Présentation des mises à jour du guide amiante.

Cette instance a été présidée par M. Chapon. Les responsables des ESI de Parlette et de Nevers, M Espinat (ISST) étaient présents.

Les responsables de Guichard et de Limoges ainsi que le docteur Lescher étaient excusés.

À l'ensemble du CHSCT a été annoncé le départ de M Espinat.

Son remplacement ne sera effectif qu'au 1^{er} mars 2016.

Un recrutement est en cours qui sera suivi d'une formation d'octobre à février 2016.

À la demande la CGT, M Espinat a précisé qu'en cas d'un problème grave le CHSCT de la DISI pourra faire appel à la cellule de coordination des ISST de Paris.

➤ En préambule, la CGT a lu une déclaration liminaire :

« Lors de la réunion du 17 mars 2015, nous dénonçons des conditions de vie au travail des agents qui peuvent avoir de tragiques conséquences.

Aujourd'hui, les représentants CGT de la DISI Pays du Centre tiennent à mettre en avant le jugement du tribunal de Pau du 29 décembre 2014, première victoire face à l'Administration qui est sourde à la souffrance de ses agents.

Nous retenons qu'il a fallu une longue bataille de septembre 2012 à avril 2015 pour contraindre la direction générale à reconnaître une tentative de suicide en accident de service.

OUI ! l'administration a enfin reconnu que le travail peut rendre malade !!!

Suite à la multiplication de suicides et de tentatives de suicides aux Finances Publiques et à l'interpellation de l'administration par nos camarades à tous les niveaux (local, DG et ministère) l'Administration s'était bien engagée à reconnaître la responsabilité professionnelle d'un tel acte dramatique, mais les enjeux politiques de ce type de décision sont lourds.

C'était sans compter sur la détermination et la patience des militants CGT pour défendre les agents.

Suite au groupe de travail du CHSCT ministériel du 25 mai 2015, les représentants CGT de la DISI Pays du Centre constatent que le projet de plan santé, sécurité et conditions de travail 2015/2018 n'apporte aucun élément sur les moyens humains ou financiers qui seront mis en à disposition des agents, des directions et de leurs représentants.

Et ce, alors même, que les risques psycho-sociaux, avec toutes les conséquences connues, s'amplifient partout...Il faut arrêter les beaux discours ! Il y a urgence !

Après le GT national du 29 mai 2015 sur la formation CHSCT, médecine de prévention, cabinets médicaux..., les représentants CGT de la DISI Pays du Centre tiennent à vous faire part de leur

inquiétude et de leurs questions :

- ***concernant le manque de moyens supplémentaires mis à disposition des acteurs sur le terrain (ISST, médecins et secrétaires animateurs) pour former les membres des CHSCT. Pouvez-vous nous apporter aujourd'hui des éléments positifs ?***
- ***Avez-vous des informations sur les « médecins collaborateurs » qui devraient être prochainement recrutés par l'administration ?***
- ***le démantèlement du réseau infirmier est dû, au dire même, de l'administration essentiellement aux suppressions d'emplois. Pour la CGT c'est inadmissible ! Il faut recréer des postes. Là aussi il y a urgence !***
- ***des cabinets médicaux seraient dotés de matériels dont l'état serait obsolète. Qu'en est il pour les cabinets médicaux qui dépendent de notre direction ?***

Les représentants CGT de la DISI Pays du Centre resteront très attentifs aux conditions de travail des agents et continueront d'œuvrer avec leurs moyens à disposition pour les améliorer. »

Réponse du président : il partage notre avis sur les événements tragiques qui peuvent arriver dans les services.

Il a tenu à préciser que plusieurs facteurs rentraient en ligne de compte dans ces situations ce qui rendait difficile l'appréhension des problèmes.

Il a précisé l'importance que chacun reste attentif et n'hésite pas à alerter si des agents sont en difficulté.

À cette occasion, il rappelle qu'il a accepté que des permanences à Guichard se tiennent pour l'assistance sociale et le représentant de la mutuelle estimant que c'était un plus pour les agents.

Concernant les questions sur la médecine de prévention, le médecin étant absent, il lui est difficile de nous répondre. Néanmoins il s'engage à nous apporter des réponses ultérieurement sur les médecins collaborateurs et sur les cabinets médicaux.

Concernant les moyens humains et financiers, ce n'est pas de son ressort. Il nous renvoie aux parlementaires...

Un point a été fait concernant le médecin de prévention de Limoges. Une amélioration de son attitude a été constatée. Néanmoins le Président n'a toujours pas pu le joindre. Cette situation avec un médecin de la médecine du travail du privé est provisoire en attendant la nomination de médecin titulaire. Concernant les dates des rendez-vous, la direction veillera à une meilleure coordination entre les différents intervenants.

La CGT a rappelé une partie de sa déclaration faite au précédent CHSCT :

Depuis plus de 10 ans, les orientations politiques ont conduit à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents : suppressions massives d'emplois, contraintes budgétaires accrues, restructuration incessantes.

Aucune catégorie de personnel n'est aujourd'hui épargnée, comme en attestent les derniers résultats de l'observatoire interne, tout comme les divers rapports des acteurs de prévention. »

Donc pour avoir une amélioration immédiate, il faut arrêter cette politique et donner les moyens humains et financiers pour que les services puissent fonctionner dans de bonnes conditions et qu'enfin les agents ne soient plus malades à cause de leur travail !

Plan annuel de prévention.:

À ce jour, sur les 87 risques identifiés 42 mesures de prévention ont été apportées.

À noter que dans les risques restant à traiter, 1 relève de la cotation B => concernant l'ESI Parlette, la solution est prise en charge par la DRFIP63 (fissures sur certains murs de l'exploitation informatique en cours d'expertise).

Pour information : les cotations des risques vont de D à A, D risque mineur et A risque majeur.

Examen des registres Santé et Sécurité au travail et accidents de service:

Depuis le précédent CHSCT, aucune annotation autre que la vérification des défibrillateurs pour chaque ESI.

Concernant les accidents de service, sur l'ensemble des ESI, 1 seul a été relevé sur l'ESI Parlette : 1 accident de trajet sans arrêt de travail.

La CGT a demandé un point sur l'avancée du projet de dématérialisation du registre Santé et sécurité.

=> au point mort !

Par une décision unanime, la solution de dématérialisation proposée par l'ESI de Limoges (Francis REIX) en 2012 sera « réactivée » afin d'être mise en place.

Budget CHSCT:

Les dépenses supplémentaires et adoptées ce jour :

ESI Guichard – DISI siège

- Exercice d'évacuation par la Protection Civile (70€ au lieu de 450€)
- Formation supplémentaire à la conduite automobile théorique (450€)
- Pose de joints silicone et stores extérieurs pour 2 bureaux (1500,60€)
- Panneaux signalétiques (65€)
- Équipements de protection individuelle électrique (138€)

ESI Parlette

- 10 ventilateurs (250€)

ESI Limoges

- Bras ergotron et aménagement du poste dédié au courrier égrené (382€)
- 6 ventilateurs (208€)
- Chaussures sécurité pour renouvellement (287€)
- Formation 1ers secours (252€)

ESI Nevers

- Réfection étanchéité de 25 fenêtres (7200€)
- 2 bras ergotron (275€)
- gants isolants pour travaux électriques (110€)
- chaussures de sécurité (100€)
- arceaux antibruit flexibles (75€)

La CGT a demandé qu'un recensement pour l'ensemble des ESI soit fait sur les besoins de renouvellement des chaussures de sécurité.

À la demande de la CGT, le Président a précisé que le projet de courrier égrené sur Guichard avec la trésorerie du CHRU est suspendu jusqu'en 2016.

Avec les différentes dépenses engagées, le CHSCT peut encore engager d'autres dépenses d'ici la fin de l'année.

Donc n'hésitez pas à nous transmettre vos revendications qui pourraient améliorer vos conditions de travail.

Présentation des mises à jour du guide amiante

L'ISST, M. Espinat, a fait une présentation de la mise à jour du guide sur l'amiante de 2012.

Il a été rappelé qu'un document technique sur l'amiante a été établi pour chaque établissement.

Les représentants CGT présents à cette réunion :

- **Alain Bost et Francis Reix en qualité de titulaires**
- **Pascale Baldo et Luc Barré en qualité de suppléants**

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et comptes-rendus sont en ligne sur :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>

